

Une Protestation du Gouvernement Belge.

Le Gouvernement belge a envoyé au Gouvernement néerlandais une protestation à la suite d'une nouvelle violation, par l'Allemagne, des coutumes de la Guerre, des principes du droit des Gens et des stipulations de la convention de La Haye.

Voici le texte de cette protestation:

"L'article 52 de la Convention concernant les lois et usages de la guerre, annexe de la 4^e Convention de La Haye, défend à l'occupant du pays de faire des réquisitions en nature dans les communes ou chez les habitants du territoire occupé, ou d'exiger d'eux des services de nature à amener l'obligation pour les populations de prendre part aux opérations militaires contre leur patrie.

Cette stipulation est systématiquement méconnue par l'autorité allemande en Belgique qui emploie tous les moyens de pression et de contrainte en son pouvoir pour obliger les populations à exécuter des travaux pour le service des armées.

A différentes reprises, depuis le commencement des hostilités, elle a obligé les habitants à participer au creusement des tranchées; la même contrainte est exercée quant au travail industriel. En ce moment les Allemands harcèlent principalement les ouvriers des chemins de fer, avec l'espoir que s'ils parvenaient à les contraindre à reprendre leur besogne, ils pourraient libérer une très grande quantité d'Allemands (représentant un corps d'armée) utilisés pour le service du transport sur les lignes du réseau belge, et en même temps augmenter considérablement la circulation et le transport des troupes sur ce réseau qu'à l'heure actuelle ils ne peuvent exploiter que partiellement, à raison de l'inexpérience du personnel allemand et des dangers d'accidents, résultat de cette inexpérience.

Depuis onze mois, les ouvriers des chemins de fer belges, s'étant rendu compte de la nature des services que l'occupant exigeait d'eux, refusent leur concours avec énergie et persévérance, malgré la situation matérielle pénible dans laquelle ils se trouvent. Non seulement ils résistent aux plus alléchantes promesses de salaire (à Liège on offrit aux machinistes, habitués à la ligne en pente de Haut-pré, jusqu'à 50 francs par jour), mais ils subissent même avec patience la plus scandaleuse des persécutions, plutôt que de servir indirectement les ennemis de leur patrie. Cette persécution s'étend sur toute la Belgique. Monsieur Hutzobusch, secrétaire général de Bruxelles des chemins de fer impériaux allemands, n'a-t-il pas déclaré qu'il réussirait partout à forcer nos ouvriers des ponts et chaussées et des arsenaux à reprendre leur travail, en les affamant et en empêchant les comités de secours à leur venir en aide? A cet égard, nous avons en notre possession des renseignements précis au sujet des incidents qui se sont produits à Luttre et à Malines:

A Luttre: A la fin du mois d'Avril, les autorités allemandes ont convoqué d'abord une trentaine d'ouvriers de l'usine centrale et de la remise de Luttre et les ont engagés à ren-

trer en service avec promesse de gros salaires. On offrit aux ouvriers ordinaires de 5 à 7 marks et aux machinistes jusqu'à 20 marks par jour. Sur le refus énergique des ouvriers, les Allemands les laissèrent enfermés dans des wagons et les menacèrent de ne les en laisser sortir qu'à la condition de se mettre au travail. Peine perdue! Après plusieurs jours d'attente, on leur fit savoir qu'ils allaient être transportés en Allemagne où ils seraient obligés de travailler sans salaire aucun. En même temps, dans l'espoir d'une intervention de leur part, on prévenait les ménages. Cet espoir ne se réalisa pas et le lendemain matin, au départ du train, tous les ouvriers prisonniers, faisant chorus à la population qui s'était massée aux environs de la gare, crièrent de toutes leurs forces: "Vive la Belgique!" Le train ne dépassa pas Namur où les ouvriers furent relâchés, mais une nouvelle tentative d'embauchage par intimidation se produisit quelques jours après. Les Allemands firent rassembler dans le réfectoire de l'usine une centaine d'ouvriers. Un officier allemand leur demanda d'abord poliment de reprendre le travail. En présence de leur mutisme, il les menaça de les envoyer tous en Allemagne en ajoutant: "Vous n'avez rien à craindre pour l'avenir: la Commandantur vous remettra une attestation constatant que vous n'avez cédé qu'à la menace; que celui qui accepte fasse deux pas en avant." Tous les ouvriers reculèrent d'un pas en criant: "Vive la Belgique! Vivent nos soldats."

Sur ces entrefaites, Monsieur Kessler, directeur de l'arsenal, était arrêté à Bruxelles le 10 mai, et transféré à la prison de Charleroi où on le laissa coucher sur de la paille. Le mercredi 12 on l'amena sous escorte à l'usine où l'on avait réuni un grand nombre d'ouvriers auxquels on avait remis une déclaration écrite les menaçant de les envoyer en Allemagne s'ils refusaient de nouveau de reprendre le travail. Invité à donner au personnel le conseil de s'incliner, Monsieur Kessler répondit qu'il avait juré fidélité au Roi et qu'il ne voulait pas être parjure; il ajouta que les contremaîtres étaient liés par le même serment. On l'invita alors à engager les ouvriers à travailler à des locomotives devant uniquement servir au transport commercial. Monsieur Kessler se borna à communiquer la proposition au personnel, le laissant juge d'apprécier selon sa conscience.

Personne n'accepta, aucun ouvrier n'avait d'ailleurs confiance dans la promesse Allemande, tous avaient pu constater, à la vue des machines à réparer, que cette promesse était fallacieuse.

A la suite de ces incidents, Monsieur Kessler fut ramené à la prison de Charleroi. Monsieur Gheslain, comptable, et un commis, Monsieur Menin, y sont également prisonniers. Cent quatre-vingt-dix-neuf ouvriers furent envoyés en Allemagne; le 5 Juin, une soixantaine d'autres furent encore arrêtés.

A Malines: A Malines, les autorités Allemandes firent sommer l'administration communale de leur délivrer les listes du personnel de l'Arsenal. La ville ayant répondu qu'elle ne les possédait pas, pour le bon motif qu'elle était indépendante de l'Administration des chemins de fer, les Allemands persistèrent dans leur prétention la menaçant d'une amende de dix mille marks si les listes n'étaient pas livrées dans les 24 heures. Le Bourgmestre fit immédiatement afficher un avis portant à la connaissance des agents des chemins de fer de l'état que l'autorité Allemande les invitait à se rassembler au bureau de l'ingénieur allemand chargé de la direction des ateliers.

Cet appel resta sans résultat. Les Allemands mirent alors l'administration communale dans l'obligation de dresser, d'après les registres de l'état-civil, la liste des ouvriers attachés aux chemins de fer. Quelques jours après, ces agents, au nombre de 500, étaient arrêtés chez eux par des soldats armés et conduits en prison où on les enferma afin de les forcer à travailler. Les femmes et les enfants leur apportèrent à manger. M. Degraux, directeur, dut subir, de son côté, une détention de dix jours. Les ouvriers ayant refusé de s'incliner, les Allemands se vengèrent sur toute la population. Personne ne fut autorisé à sortir de sa demeure après six heures du soir, aussi longtemps que les ouvriers refuseraient de se soumettre. De plus sur l'ordre du gouverneur général von Bissing, la ville fut isolée à partir du 30 mai; on ne pouvait ni entrer à Malines, ni en sortir. Le terrorisme régna plusieurs jours durant. Un vif incident se produisit même aux portes de Malines le jour où le cardinal Mercier, obligé de se rendre à Bruxelles, voulut sortir de la ville. Tous les moyens d'intimidation restèrent vains. Aucun ouvriers de chemins de fer n'a repris la besogne.

A Sweveghem: Des faits du même genre sont signalés presque simultanément à Sweveghem, près de Courtrai, où se trouve la grande fabrique de fils de fer de M. Bekaert. Lorsque, le 8 juin 1915, les Allemands voulurent faire faire du fil de fer barbelé pour la défense de leurs tranchées, 360 ouvriers refusèrent de se rendre au travail. Immédiatement M. Troye, bourgmestre, M. C. Claes, secrétaire communal et le sénateur Van de Nenne furent arrêtés et emmenés à Courtrai.

Le soir même, le bourgmestre fut remis en liberté. Le 10 juin on fit savoir que le travail devait être repris endéans les 24 heures, sous peine de sévères représailles. Sur un nouveau refus des ouvriers, de même qu'à Malines, Sweveghem fut entouré par un cordon de troupes avec interdiction d'entrer dans la commune ou d'en sortir, même pour ravitailler la population. La circulation des chariots et des bicyclettes fut interdite, de même que le transport des vivres par charrette.

Le 11, tous les habitants au-dessus de 15 et de moins de 45 ans durent se présenter à l'hôtel communal. De force, on traîna les ouvriers à leurs établis. En présence de leur refus énergique qui ne fit pas fléchir la contrainte la plus brutale, l'oppression devint raffinée; 61 ouvriers furent transportés à la prison de Courtrai. On y amena également leurs femmes le 16 juin. En route elles furent ignoblement maltraitées. De plus le bourgmestre de Sweveghem fut forcé de placarder la proclamation suivante:

"Monsieur von de Kneesebeck, 1^{er} lieutenant de l'étappen commando" force le bourgmestre de Sweveghem à inviter les ouvriers de la fabrique de fils de fer de M. Bekaert à continuer le travail et à leur expliquer qu'il s'agit ici d'une question de vie pour la commune. Les ouvriers ne doivent pas craindre de porter une responsabilité quelconque après la guerre pour avoir repris le travail dans la fabrique de fils de fer attendu qu'ils y ont été forcés par l'autorité militaire allemande. J'assume toute responsabilité qui pourrait exister. Si

le travail est repris. toutes les peines seront levées."

Le bourgmestre.
TH. TROYE.

Tous ces efforts furent vains.

Comme il ressort de la proclamation du Gouverneur Général von Bissing, il n'est nullement question, dans ces trois circonstances, de faute locale de la part de l'autorité militaire. Il s'agit d'un système auquel le Gouverneur Général participe aussi bien que les plus hautes personnalités militaires allemandes, lesquelles certainement connaissent les stipulations de la convention de La Haye et qui n'hésitent pas à les fouler publiquement au pied. Ce cynisme ressort très clairement de l'avis placardé à Gand le 10 juin 1915 et dont nous possédons un exemplaire. En voici le texte:

A V A N S.

Par ordre de son Excellence le "Etappen inspecteur", je porte à la connaissance des communes ce qui suit: l'attitude de certaines fabriques, qui, sous prétexte de patriotisme et se basant sur la convention de La Haye, ont refusé de travailler pour l'armée allemande, prouve qu'il existe des tendances parmi la population à provoquer des difficultés pour la direction de l'armée allemande.

Par rapport à ce qui précède, j'annonce que j'agirai par tous les moyens qui sont à ma disposition contre semblables faits qui pourraient troubler la bonne entente qui a régné jusqu'à ce jour entre la direction de l'armée allemande et la population.

Je rends, en premier lieu, responsables les autorités communales pour l'extension d'une situation semblable et je fais remarquer que ce sera la population qui sera responsable si les libertés qui leur sont octroyées dans les plus larges mesures sont enlevées et remplacées par des libertés très restreintes rendues nécessaires par leur propre faute.

Lieutenant Général
(s) Graaf von WESTCARP.
De Etappen Commandant.

Gand, le 10 Juin 1915.

" "

Le Gouvernement du Roi a l'honneur de faire connaître au Gouvernement Néerlandais cette nouvelle violation par l'Allemagne des usages de la guerre, des principes unanimement reconnus du droit des Gens et des stipulations de la convention de La Haye.